

CAHIER DE DOLEANCES DE DANVOU (1er mars 1789)

(La paroisse comprenait alors 60 feux)

Procès-verbal de doléances, plaintes et remontrances / de la Paroisse de Danvou, rédigé le 1er mars 1789. (AD Calvados, 16 b 269, in Service éducatif

(M-O, & J Macé, O Jurbert *Les cahiers de doléances de 1789 dans le Calvados*, CRDP de Caen 1986)

Nous soussignés, habitans de Danvou, assemblés ce jour- / d'hui 1er mars 1789, en conséquence de l'ordonnance / de M.le Lieutenant Général du Bailliage de / Vire concernant la convocation des Etats généraux / en date du 18 février dernier, prenons la liberté / d'observer très respectueusement que nous gémissons / depuis longtemps sous le poids énorme des impôts / dont il Semble qu'on ne peut trop surcharger les / habitans de la campagne et qui en nous privant / tous les ans non seulement / de notre Superflu mais / souvent même d'objets de premières nécessité, nous / enlèvent aussi les ressources dont nous aurions besoin / pour faire fructifier nos terres dont la culture est / fort dispendieuse à cause de la mauvaise qualité du / sol. Nous avons encore l'honneur d'observer que notre / paroisse, remplie de coteaux incultes, jouxte plusieurs / bois appartenans à S-A-S- Mgr le Prince de / Monaco tellement remplis de lapins, cerfs et sangliers / qu'il n'est pas possible de préserver du pillage de / ces animaux les grains industriés dans les pièces / voisines de ces bois ; que nous avons toujours payé / pour la confection des nouvelles grandes routes, / que nous n'en avons retiré jusqu'ici aucun avantage / n'ayant aucune issue pour le transport de nos denrées que nous vendons sur le lieu à vil / prix, et il nous serait fort intéressant ainsi / qu'aux paroisses voisines que la nouvelle route / qui part de Bretteville la Pavée / près Caen et est arrivée à Landes, fût continuée / en droite ligne jusqu'à Vire, ce qui nous procureroit / alors un débouché et les moyens d'améliorer nos / terres qui produisent beaucoup moins, nous pouvons le / dire avec vérité qu'elles ne faisoient il y a douze ou / quinze ans.

Sa Majesté peut être assurée que nous / consentons cependant partager toutes les charges / publiques, mais il n'est pas juste de nous y / faire contribuer dans une proportion plus forte / que les différentes autres classes de citoyens, / et c'est avec la douleur la plus vive que nous / voyons les deux premiers ordres de l'Etat / jouir de Privilèges entierement onéreux pour / le Peuple, depuis Surtout que la Noblesse / devenue vénale se multiplie si prodigieusement / et en quoy le Clergé composé d'individus / inutiles au monde sous tous les rapports, si on / excepte pourtant le corps respectable des / curés, mérite t'il d'être traité plus favorable / ment que nous misérables cultivateurs dont les / travaux pénibles procurent à l'Etat les / denrées de première nécessité.

Les principaux objets de nos vœux sont / donc :

1°/ L'extinction entierre de toutes espèces / de Privilèges et d'Exceptions favorables dont / il résulte toujours tant d'abus et tant d'inconvéniens.

2°/ Que tous les impôts du Royaume soient / répartis dans la plus juste répartition / possible entre tous les citoyens de quelque / dignité, Rang et qualité qu'ils soient.

3°/ Qu'il ne puisse être levé, aucun impôt / que par le consentement de la Nation / légitimement représentée, et pour les seuls / besoins et utilité commune de la Patrie.

4°/ Que les impôts de la Province ou de / la Généralité soient répartis dans chaque / Election * par une assemblée provinciale où / le Tiers Etat ait le droit d'envoyer autant / de Representans que les deux premiers ordres / réunis et que la même règle soit observée / pour les assemblées d'Election.

5°/ Que toutes les difficultés relatives aux / impositions soient portées et terminées devant / les assemblées d'Election et Provinciales.

6°/ Q'une paroisse qui se croit trop chargée / puisse se coter contre une autre paroisse qui le / seroit moins et chaque contribuable contre / un autre contribuable qui se trouveroit plus / favorisé.

7°/ Que l'entretien des anciennes Grandes / routes et des chemins vicinaux soit à/ la charge de toutes les communautés intéressées / à l'entretien de ces chemins.

8°/ Que tous les curés possédassent / l'intégrité des dixmes à l'exclusion de / tous autres bénéficiers.

9°/ Enfin que les Evêques fussent privés / du droit de déport ; lors d'un bénéfice vacant / et que ce droit fût dévolu au nouveau titulaire.

Une des époques les plus glorieuses du / Règne de Sa Majesté serait sans doute de fonder dans toutes les parties du Royaume / divers hôpitaux auxquels on pourroit assigner / sans injustice des revenus sur les domaines / immenses des Abbés, Evêques, Prélats / Moines et Chanoines qui contre l'esprit de / leur Etat vivent dans le sein du luxe / et de l'abondance.

Un autre objet digne encore de fixer / l'attention du Gouvernement, est la réforme / de la procédure judiciaire dont l'art fécond / ne tend qu'à reculer le jugement des procès / et qui, loin d'assurer la propriété des sujets, / est un moyen certain d'en consommer la / ruine.

Mais nous sortons peut-être des bornes prescrites ; / nous ne sommes que de faibles particuliers, et le / ciel ne nous a point fait naître pour régir des / Etats. Il ne nous appartient pas sans doute/ d'avantage de faire connaître les différens abus / qui peuvent régner dans les diverses branches / de l'Administration ; l'état actuel des / finances n'annonce que trop qu'il en existe et / qu'ils sont de la plus grande importance, ce / sera aux Etats Généraux _à s'occuper sérieusement / de ces abus, des moyens de les extirper à/ jamais et de tout ce qui peut contribuer au / bonheur général. Nous aspirons avec impatience / au terme où doit se tenir oette assemblée / Nationale, intimement persuadés que si / toutes les conditions sont une fois également / protégées par les loys, nous jouirons à l'avenir / d'un sort plus doux. Quelle ne sera pas alors / notre reconnaissance envers l'Auguste / Souverain, le Vertueux Ministre et les / citoyens généreux auxquels nous serons / redevables de ce bienfait.

Arrêté à Danvou ce dit jour et an
(suivent 13 signatures)